



## **PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE -ANNEXES**

ECOLE DE PUY-LONCHARD - CONSEIL DU PREMIER TRIMESTRE 2018-2019, LE 6 NOVEMBRE 2018.

### **ANNEXE 1 : PROCÈS VERBAL DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES**

#### **Participation :**

314 *inscrits*  
169 *votants*  
34 *blancs ou nuls*  
135 *suffrages exprimés*  
*Taux de participation : 53,82 %*

#### **Résultats :**

*Nombre de sièges à pourvoir : 7*  
*Quotient : 24,1*  
*Sièges (titulaires) attribués au quotient :*  
*- 7 pour la liste UPEC*

Sont proclamés élus :

#### **Titulaires :**

BARISEAU Murielle  
CHEBRET Marine  
DESTHIANGE Séverine  
HERRY Dany  
JAMELOT Cynthia  
JOVANOVIC Eric  
JOYEUX Lydie

#### **Suppléants :**

LAMONGIE Bruno  
LEDOUX Nathalie  
MARSAULT Christophe  
MERCIER Nathalie  
ROY David  
TEXIER Vincent  
VIVIEN Bettina

### **ANNEXE 2 : RÔLE ET COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ÉCOLE**

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école ;
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
  - les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
  - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
  - les conditions de bonne intégration des enfants,
  - les activités périscolaires,
  - la restauration scolaire,
  - l'hygiène scolaire,
  - la protection et la sécurité des enfants sur les temps scolaire et périscolaire.

Dans ce cadre, ont droit de vote :

- Le maire,
- L'adjoint au maire à l'éducation,
- Chaque enseignant,
- Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN)
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de Circonscription (IEN)
- Les représentants élus des parents d'élèves (1 par classe)

Peuvent de plus assister au conseil d'école tout parent d'élève le désirant et les employés communaux travaillant sur l'école.

## ANNEXE 3 : BILAN COMPTABLE DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE 2017-2018



### OCCE de la Vienne Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2017 - 2018



Coopérative scolaire de l'École Primaire Puy-Lonchard, à Cisse  
(086-4040)

Compte : Crédit Mutuel n° 10317801 - (mutualisé)

Mandataire : Françoise MORISSON. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2017 au 31.08.2018					
CHARGES			PRODUITS		
6070 0008	Achats de produits pour cession	2 274,00	7070 0008	Ventes de produits pour cession	3 344,00
6168 1008	Assurances versées	47,00	7080 0008	Produits des activités éducatives	1 977,59
6181 0008	Charges des activités éducatives	18 666,53	7410 0008	Subventions de l'État et des coll.locales (3)	7 144,00
6281 0008	Cotisations versées à l'OCCE 86	270,72	7420 0008	Subventions d'associations	3 065,10
6500 0008	Autres charges courantes	90,47	7500 0008	Autres produits courants	825,60
6700 0008	Charges exceptionnelles	544,80	7560 0008	Participations volontaires des familles	10 355,56
6800 0008	Achats de biens durables (figurant à l'inventaire de la coop.)	445,89	7670 0008	Intérêts perçus (mutualisation)	0,00
			7700 0008	Produits exceptionnels	0,00
<b>Total des charges (A) :</b>		<b>22 339,41</b>	<b>Total des produits (B) :</b>		<b>26 711,85</b>
<b>Résultat de l'année 2017 - 2018 (B-A) (+/-) : 4 372,44</b>					
Bilan simplifié au 31 Août 2018					
ACTIF			PASSIF		
Soldes des comptes au 31/08/2018					
512	Banque(1)	7 896,60	110	Report à nouveau au 1.09.2017 :	3 524,16
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2017		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2018 :		
5..	Autre compte	0,00	4 372,44		
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :		
			0,00		
<b>Total de l'actif :</b>		<b>7 896,60</b>	<b>Total du passif :</b>		<b>7 896,60</b>
<b>La différence entre l'actif et le passif est : 0,00      Le bilan simplifié est équilibré.</b>					